

- DÉROGATION SCOLAIRE -
DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE
DE RÉSIDENCE → Inscription hors HASPARREN

Conformément à l'article L. 212-8 du code de l'Education, relatif à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques recevant des élèves de communes extérieures.

IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

Responsable 1 :	Responsable 2 :
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. :	Tél. :
Mail :	Mail :

- Dérogation pour l'année en cours : à partir du
- Dérogation pour la rentrée 202__ / 202__

École actuellement fréquentée :

- Ecole maternelle Jean Verdun
- Ecole élémentaire Jean Verdun

COMMUNE DEMANDÉE :

ENFANT(S) :

NOM :	Prénom :	Date de naissance :	Classe :
.....
.....
.....

MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE AUTRE COMMUNE QUE HASPARREN :

- Regroupement de fratrie :** demande prise en compte uniquement si l'enfant a un frère ou une sœur fréquentant déjà l'école demandée.
- Rattachement par rapport au lieu de travail des parents :** uniquement si les deux parents travaillent. Joindre une attestation de l'employeur de chacun des parents avec indication de leurs horaires.
- Classe spéciale :** (ULIS) joindre l'attestation d'affectation ou de scolarisation de l'Education Nationale.
- Raisons médicales** (art R 212-21 du Code de l'Education) : si l'enfant nécessite des soins ou une hospitalisation régulière dans un autre secteur. Joindre un certificat médical.
- Autres situations :** joindre un courrier explicatif ainsi que toute pièce pouvant être utile à l'appui de la demande.

Je soussigné(e)

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette demande.

Fait à le

Signature :

CADRES RÉSERVÉS à l'ADMINISTRATION

DÉCISION DE LA COMMUNE DE HASPARREN

DEMANDE ACCORDÉE

Observations :

DEMANDE REFUSÉE

Observations :

Date :

Signature de la Maire et cachet de la commune :

[2]

DÉCISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

DEMANDE ACCORDÉE

Observations :

DEMANDE REFUSÉE

Observations :

Date :

Signature du/de la Maire et cachet de la commune :

Vous serez informé(e)s par courrier de la suite donnée à votre demande.

Les données que vous aurez volontairement enregistrées lors de votre demande de dérogation scolaire sont nécessaires à la prise en compte de vos attentes. Elles ne seront conservées que pour une durée adéquate à cette finalité ou pour une durée conforme à la loi (obligation de conservation ou prescription), et, sont réservées aux seules personnes autorisées au sein de notre collectivité ou d'autres services de celle-ci. Aucune information personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers ou utilisée à des fins non prévues sur ce formulaire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, et au « règlement général sur la protection des données » (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, à Mairie 5 rue Jean Lissar - BP 50025 - 64240 Hasparren par courriel : contact@hasparren.fr

ou au Délégué à la Protection des Données de La Fibre64 via dpd@lafibre64.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex ou sur www.cnil.fr »